entendre: mais il n'en est pas moins bien établi que le premier des journaux anglais y découvre et y signale, quoi ?-la très grande facilité que le projet va donner à la métropole et à nous d'effectuer notre séparation. Mais je reviendrai sur cette question tout à l'heure lorsque j'aurai à faire connaître une expression de l'opinion publique bien plus importante qu'aucun article du Times. Je m'occuperai, pour le moment, du discours du trône que l'on a déjà cité dans le cours de cette présente discussion comme renfermant l'approbation la plus complète du projet actuel, si complète même qu'entreprendre d'y revenir semble faire acte Je n'ai pas bosoin d'ajouter de trahison. que ce discours est l'expression de l'opinion des conseillers de Sa Majesté et qu'il doit par conséquent se lire concurrement avec la dépêche du gouvernement de Sa Majesté déclarant que le projet actuel devra, avant de devenir loi, subir des changements assez considérables. On nous dira peut-être que ces résolutions constituent un traité dont on ne peut rien changer, pas même une ligne : -mais le gouvernement impérial n'entend pas du tout être lié par ce traité et se propose même au contraire de le modifier autant qu'il lui plaira. Il ne laissera pas, par exemple, aux lieutenants-gouverneurs la prérogative du pardon ou droit de grace; il changera la constitution que le projet se propose de donner au conseil législatif; il prendra garde de ne pas augmenter la dépense et de ne pas entraver le commerce, toutes choses qui se trouvent décrétées et comprises dans les résolutions actuelles. Non, il pourra étudier les détails de ce projet qui ne manquent pas de nouveauté et de hardi sse, tandis que nos ministres nous demandent de l'accepter dans son ensemble tel qu'ils nous le pré-entent et sans le discuter. Voici le langage adressé par la Reine au parlement impérial: "Sa Majesté est heureuse de donner sa sanction "... à quoi? " à la réunion d'une conférence de délégués des différentes provinces de l'Amérique du Nord qui, sur l'invitation du gouverneur général, se sont assemblés à Québec."-Cortainement; ncus savions déjà cela; ils se sont assemblés sans la sanction de Sa Majesté, mais ils ont cu cette sanction ultérieurement. " Ces délégués ont adopté des résolutions ayant pour objet de resserrer l'union de ces provinces sous un gouvernement central. Si ces résolutions sont approuvées par les législatures provinciales, il vous sera soumis un bill pour mettre à effet cette importante mesure." Et voilà tout; comparez ces paroles à la dépêche du secrétaire des colonies, et si l'ensemble forme une déclaration nous informant que cette mesure est un traité que nous ne pouvons modifier sans porter atteinte à Sa Majesté, c'est que je ne comprends plus le sens des mots. (Ecoutez!) En parlant du discours du trône, quelqu'un a fait allusion l'autre soir, dans cette chambre, au langage qu'on a employé dans le parlement impérial en discutant cette adresse. Les lords CLAREMONT, HOUGHTON, GRANVILLE et DERBY, ont parlé de ce projet dans la chambre des lords, et aussi M. HANBURY TRACY dans la chambre des communes. Je n'attache pas grande importance à ce qui a été dit en cette occasion, d'abord parce qu'on a fort peu parlé et ensuite parce que ces discours indiquent une bien faible connaissance de l'état de la question. Je citerai néanmoins ce qu'a dit le comte de CLAREMONT, qui a proposé l'adresse. Après avoir parlé de la guerre de la Nouvelle-Zélande, il a ajouté :

"Milords: bien que les opérations dans l'Inde, la Nouvelle-Zélande et le Japon intéressent plus ou moins la nation, et, à ce titre, méritent notre attention, elles sont bien peu en comparaison du changement probable de la constitution dans nos colonies de l'Amérique du Nord.

"Depuis la déclaration d'indépendance par les colonies maintenant connues sous le nom d'Etats-Unis de l'Amérique, il ne s'est jamais présenté un plan aussi vaste de gouvernement responsable et une si vaste perspective de changements possibles."

Jo n'ai pu lire cette phrase sans me demander quelle analogie il y a entre lo projet actuel et la déclaration d'indépen-Pourquoi ces résolutions semblentdance. elles entrainer l'idée d'une déclaration d'indépendance? Les hon. messieurs qui ont signé et certifié ces résolutions ont-ils en le faisant, risqué leurs vies, leurs fortunes ou peutêtre plus encore? En quoi ont-ils fait preuve d'héroisme politique? Les hommes qui signèrent la déc'aration d'indépendance se mirent tout simplement, vis-à-vis du gouvernement impérial, dans le cas d'êtro jugés et pendus. Mais ils agissaiont en parfaite connaissance de cause. Ils signaient la déclaration de guerre d'un peuple en révolte. Mais le projet actuel a pour but, dit-on, de perpétuer notre union avec la mère-patrie! D'où vient donc cette idée que "ce vaste plan de gouvernement responsable offre une perspective jusqu'alors inouis